



énergies solidaires

le Président

2017-4

PC / JF

ELECTRICITE DE FRANCE SA
A l'attention de M. BOURDIER
34 avenue Françoise Giroud
21 077 DIJON CEDEX

Nevers, le 27 juin 2017

Lettre recommandée avec AR

Objet : Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté – Lots n°1, 2 et 3
Marché subséquent n°1

Monsieur,

Nous vous informons par la présente que le pouvoir adjudicateur a retenu votre proposition concernant les lots n°1, 2 et 3 de l'accord-cadre cité en objet. Nous vous prions de trouver ci-joint la notification de l'accord-cadre, dont votre entreprise est attributaire pour une durée de trois (3) ans, et une copie de l'acte d'engagement.

Aussi nous remettons en concurrence tous les attributaires de l'accord-cadre au titre du marché subséquent n°1.

Ce premier marché subséquent sera mis en œuvre du 1^e janvier 2018 au 31 décembre 2019.

1. Contenu du dossier de consultation restreinte :

- La présente lettre de consultation ;
- Le Cahier des Clauses Spécifiques ;
- L'Acte d'Engagement ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires annexé à l'Acte d'Engagement.

Vous devez impérativement vous rendre sur la plate-forme e-bourgogne à l'adresse suivante : www.e-bourgogne.fr (Rubrique « Salle des marchés » puis « Recherche avancée » et « Recherche d'une procédure restreinte » afin de télécharger les documents liés au marché subséquent n°1).

Pour cela nous vous communiquons l'identifiant ainsi que le code d'accès à la consultation :

	Identifiant marché	Code
Lot n°1	2017-4-MS1-L1	8546
Lot n°2	2017-4-MS1-L2	7463
Lot n°3	2017-4-MS1-L3	2667

2. Date limite de dépôt des plis

La date limite de dépôt de vos offres pour chaque lot est fixée au **jeudi 6 juillet 2017 à 13h00**. Le dépôt de l'offre sera électronique et s'effectuera sur le site www.e-bourgogne.fr avant l'heure limite de dépôt.

Le délai de validité de l'offre est de deux (2) heures. L'attributaire sera prévenu par fax et par mail de la décision du pouvoir adjudicateur avant 15h00 le jeudi 6 juillet 2017.

3. Contenu des propositions :

Pour chaque lot :

- L'Acte d'Engagement complété, daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché subséquent ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires complété **en format Excel et en format PDF**.

Tous ces documents devront être signés électroniquement dans les mêmes conditions que celles prévues au Règlement de la Consultation de l'accord-cadre.

4. Critères de jugement

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants, suite à la remise en concurrence des candidats sélectionnés au titre de l'accord-cadre :

Critère de jugement des offres	Pondération
<p>Valeur financière de l'offre</p> <p>Elle sera calculée selon les modalités définies à l'article 6.2 du Règlement de la Consultation de l'accord-cadre.</p> <p>(Prix le plus bas / Prix du candidat) multiplié par le coefficient de pondération (90)</p>	<p>90</p>
<p>Valeur technique</p> <p>Reprise de la note obtenue lors de l'accord-cadre</p>	<p>10</p>

5. Renseignements administratifs

Pour obtenir tous les renseignements supplémentaires administratifs qui leur seraient nécessaires, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

SIEEEN / Secrétariat Général
M. Patrice COTON
E-mail : patrice.coton@sieeen.fr
Tél : 03.86.59.76.90 Fax : 03.86.59.76.99

6. Renseignements techniques

Pour obtenir tous les renseignements supplémentaires techniques qui leur seraient nécessaires, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

SIEEEN / Patrimoine et Energies
M. Jérémie FOURAGE
E-mail : jeremie.fourage@sieeen.fr
Tél : 03.86.59.76.90 Fax : 03.86.59.76.99

7. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Dijon
22 rue Assas – BP 61616
21016 DIJON
Tél : 03.80.73.91.00 Fax : 03.80.73.39.89
E-mail : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Dans l'attente de vos propositions, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Président du Syndicat

Guy HOURCABIE



